

TAX WINDOW – INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES

No	# du document	Date	Résumé
1.	# 2009-0309591M4	18/02/2009	Nouvelle toiture + questions générales et différences entre rénovation et maintenance. Maintenance : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Nettoyage de fournaise. ◆ Déneigement. ◆ Entretien de la pelouse. ◆ Nettoyage et entretien de la piscine.
2.	# 2009-0309581M4	18/02/2009	Questions générales sur les projets admissibles.
3.	# 2009-0309491M4	18/02/2009	Ventilateur de plafond, « fixtures », etc. – Réponse générale.
4.	# 2009-0310361M4	19/02/2009	Définition d'un logement admissible.
5.	# 2009-0309611M4	23/02/2009	Nouvelle fournaise – Oui.
6.	# 2009-0309531M4	1/04/2009	Questions sur les dépenses admissibles.
7.	# 2009-0313841E5	19/05/2009	Spas – Oui, mais ça dépend du type de spa.
8.	# 2009-0316501E5	19/05/2009	Stores, volets, etc. – Oui, si fixés aux fenêtres et que l'enlèvement va altérer la nature du logement admissible. Rideau – Oui, selon certaines conditions.
9.	# 2009-0313571E5	29/05/2009	Spas – Oui, mais ça dépend du type de spa.
10.	# 2009-0311781M4	3/06/2009	Dépenses engagées en novembre 2008 – Non, car avant le 28 janvier 2009.
11.	# 2009-0324711M4	22/06/2009	Quai en aluminium – Oui, si installé sur le ½ hectare de terrain.
12.	# 2009-0321121M4	23/06/2009	Installation de panneaux solaires – Oui.
13.	# 2009-0317381M4	25/06/2009	Dépenses encourues en novembre 2008 – Non car engagées avant le 28 janvier 2009.

TAX WINDOW – INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES

No	# du document	Date	Résumé
14.	# 2009-0319351M4	29/06/2009	Enlèvement des arbres et travaux de débroussaillage – Non admissible sauf si les travaux font partie d'un plan de réaménagement paysager.
15.	# 2009-0316451E5	15/07/2009	Fosse septique, champ d'épuration – Oui, si installé sur le ½ hectare de terrain. Cabanon – Oui, si installé sur le ½ hectare de terrain. Rénovation de l'entrée du sous-sol – Oui.
16.	# 2009-0315221E5	15/07/2009	Fosse septique, champ d'épuration – Oui, si installé sur le ½ hectare de terrain.
17.	# 2009-0325291M4	16/07/2009	SPA – Oui, si permanent.
18.	# 2009-0325611M4	16/07/2009	SPA – Oui, si permanent.
19.	# 2009-0322231M4	17/07/2009	Fausse septique : installation, remplacement ou réparation – Oui.
20.	# 2009-0328351M4	21/07/2009	Questions générales sur le crédit et les dépenses admissibles.
21.	# 2009-0327421M4	21/07/2009	Remplacement de l'entrée d'auto (nouvelle surface) – Oui.
22.	# 2009-0327131M4	21/07/2009	Travaux faits par le propriétaire lui-même – Oui mais ne pas tenir compte d'un salaire pour lui-même.
23.	# 2009-0325561M4	21/07/2009	Enlever les arbres – Non, sauf si les travaux font partie d'un plan de réaménagement paysager.
24.	# 2009-0309981M4	21/07/2009	Rénovation de la cuisine. Rénovation de la chambre de bain. Rénovation du sous-sol.

TAX WINDOW – INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES

No	# du document	Date	Résumé
25.	# 2009-0311701M4	21/07/2009	Rénovation de la cuisine. Remplacement des gouttières. Peinture intérieure et/ou extérieure. Luminaires. Ventilateur de plafond.
26.	# 2009-0328081M4	21/07/2009	Montant maximum du crédit – 1 350 \$ (10 000 \$ - 1 000 \$) * 15 % = 1 350 \$.
27.	# 2009-0322911M4	21/07/2009	Dépenses aires communes dans un condo – Oui.
28.	# 2009-0326661M4	21/07/2009	Rénovation d'une résidence détenue par un non-résident – Non admissible.
29.	# 2009-0309561M4	22/07/2009	Informations générales sur le crédit.
30.	# 2009-0314431E5	28/07/2009	Installation d'un système de sécurité dans les fenêtres – Oui, si c'est permanent.
31.	# 2009-0311821M4	6/08/2009	Porte de garage - Remplacement - Nouvelle installation – Oui.
32.	# 2009-0310961M4	6/08/2009	Rénovation faite par le propriétaire – Oui. Ne peut pas tenir compte du temps (salaire). Ni celui d'une personne liée sauf si cette personne est inscrite aux fichiers des taxes (TPS/TVQ).
33.	# 2009-0309541M4	7/08/2009	Question générale sur le crédit.
34.	# 2009-0315001M4	7/08/2009	Question générale sur le crédit – Dépenses durables et intégrées à la résidence (logement).
35.	# 2009-0315801M4	7/08/2009	Informations générales sur les dépenses admissibles – Non pertinent.
36.	# 2009-0311771M4	7/08/2009	Fournaise achetée avant la date du budget fédéral 2009 – Non admissible.

TAX WINDOW – INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES

No	# du document	Date	Résumé
37.	# 2009-0318321M4	7/08/2009	Air climatisé central – Oui si annexé au système de chauffage. Air climatisé mobile ou installé dans une fenêtre – Non.
38.	# 2009-0323891M4	7/08/2009	Dépenses aires communes - condo – Façon de répartir les dépenses admissibles.
39.	# 2009-0309551M4	10/08/2009	Documents à produire avant le début des travaux? – Non aucun document à produire.
40.	# 2009-0318051M4	10/08/2009	Rideaux, stores, volets – Généralement oui.
41.	# 2009-0325311M4	10/08/2009	Aménagement paysager – Oui. Coût pour le design – Oui.
42.	# 2009-0314711E5	11/08/2009	Pose de nouveau gazon – Oui. Pose d'arbres – Oui. Pose de fleurs vivaces – Oui.
43.	# 2009-0309181E5	11/08/2009	Dépenses aires communes – Condo.
44.	# 2009-0313631M4	13/08/2009	Est-ce que les subventions à l'achat de produits énergétiques réduisent le montant admissible au crédit? – Non.
45.	# 2009-0315471M4	13/08/2009	Unité de logement coopératif – Oui s'il s'agit d'un logement personnel principal.
46.	# 2009-0319111M4	13/08/2009	Système d'alarme : - Installation permanente – Oui. - Coût mensuel – Non.
47.	# 2009-0331361M4	13/08/2009	Pose de Façia - Soffite – Oui.
48.	# 2009-0331371M4	13/08/2009	Sauna extérieur - Si installation permanente – Oui.

TAX WINDOW – INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES

No	# du document	Date	Résumé
49.	# 2009-0331381M4	13/08/2009	Installation de panneaux solaires - Si installation permanente – Oui.
50.	# 2009-0329481M4	13/08/2009	Rénovation dans une maison mobile – Oui s'il s'agit d'un logement personnel principal.
51.	# 2009-0326581M4	13/08/2009	Installation de la ligne d'eau entre le main de la ville et la maison – Oui.
52.	# 2009-0316851M4	14/08/2009	Question générale sur le crédit d'impôt.
53.	# 2009-0325161M4	14/08/2009	Logement, détenu par une église, habité par un curé – Non admissible
54.	# 2009-0328071M4	17/08/2009	Prélart - Linoléum – Oui.
55.	# 2009-0331831E5	19/08/2009	Sablage de plancher – Oui. Vernissage de plancher – Oui.
56.	# 2009-0331191M4	20/08/2009	Plantation d'arbres? – Oui, si dans le ½ hectare.
57.	# 2009-0329401M4	20/08/2009	Rénovation d'une bibliothèque par un OSBL – Non.
58.	# 2009-0318921M4	25/08/2009	Air conditionné - Thermopompe – Oui.
59.	# 2009-0325951M4	25/08/2009	Aménagement paysager – Oui.
60.	# 2009-0331211M4	25/08/2009	Tour pour le sans fil – Oui, si installé sur le terrain de ½ hectare et moins.
61.	# 2009-0331401M4	25/08/2009	Quai – Oui (notion de ½ hectare).
62.	# 2009-0331181M4	28/08/2009	Chauffe-eau - Chaudière – Oui.
63.	# 2009-0324301E5	1/09/2009	Jacuzzi – Oui, si fixé de façon permanente.

TAX WINDOW – INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES

No	# du document	Date	Résumé
64.	# 2009-0314781E5	1/09/2009	Chaudière extérieure au bois – Oui.
65.	# 2009-0337901E5	8/09/2009	Isolation extérieure de la résidence – Oui Changement du revêtement extérieur – Oui.
66.	# 2009-0338231E5	8/09/2009	Réparation sur un immeuble locatif – Non.
67.	# 2009-0338101E5	8/09/2009	Maison mobile – Oui. Fournaise extérieure au bois – Oui.
68.	# 2009-0338241E5	8/09/2009	Gouttières – Oui.
69.	# 2009-0332021M4	10/09/2009	Lit mural - Lit escamotable – Oui car généralement fixe.
70.	# 2009-0313861E5	11/09/2009	Dépenses admissibles pour condo – Dépenses pour l'unité + quote-part pour les aires communes.
71.	# 2009-0313891E5	11/09/2009	Condo – Limite des dépenses de 10 000 \$ par unité de condo.
72.	# 2009-0314721E5	14/09/2009	Traitement des arbres : taille, coupe, contrôle des parasites et maladie – Non. Le coût pour l'enlèvement des arbres – Oui, si intégré à un plan de réaménagement paysager.
73.	# 2009-0330871I7	14/09/2009	Nettoyage de briques à l'extérieur (sandblasting) d'un immeuble admissible – Oui.
74.	# 2009-0337831E5	14/09/2009	Rénovations effectuées sur un groupe de résidences détenues par un organisme sans but lucratif – Non, car il ne s'agit pas de particulier.
75.	# 2009-0311221E5	14/09/2009	Génératrice d'urgence – Oui si installée en permanence sur l'immeuble admissible.

TAX WINDOW – INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES

No	# du document	Date	Résumé
76.	# 2009-0333261M4	14/09/2009	Dépenses complétées avant le 28 janvier 2009 – Non. BBQ au gaz – Non. Tondeuse rechargeable – Non.
77.	# 2009-0332011M4	30/09/2009	Condo – Répartition des dépenses pour les aires communes.
78.	# 2009-0336841M4	1/10/2009	Locataire – Non admissible à ce crédit.
79.	# 2009-0338581M4	2/10/2009	Installation d'étagères dans un garage – Oui si fixées de façon permanentes aux murs, plancher ou plafond.
80.	# 2009-0337291M4	2/10/2009	Ligne principale d'Hydro – Oui, si installée sur le ½ hectare de terrain.
81.	# 2009-0313641M4	2/10/2009	Rideaux, volets, stores, draperies – Si installés directement au cadre de la fenêtre et si on les enlève, on modifie la nature du logement.
82.	# 2009-0310501M4	2/10/2009	Auvent rétractable et auvent pour fenêtre – Oui.
83.	# 2009-0315391M4	7/10/2009	Rideaux sur mesure – Oui, si installés dans un autre logement, ils n'auraient pas la même valeur.
84.	# 2009-0323861M4	7/10/2009	Rénovation de la cuisine – Oui. Rénovation de la salle de bain – Oui. Peinturer l'intérieur ou l'extérieur de la résidence – Oui. Remplacement des habillages de fenêtres – Ça dépend s'ils sont fixés au cadrage de la fenêtre.
85.	# 2009-0337851E5	16/10/2009	Condo - Dépenses relatives aux aires communes et payées à même le fonds de prévoyance – Oui.
86.	# 2009-0326651E5	27/10/2009	Condo - Rénovation du revêtement extérieur – Oui et répartir la dépense selon l'entente de répartition des dépenses entre les copropriétaires.

No	# du document	Date	Résumé
87.	# 2009-0325111I7	27/10/2009	Diverses questions sur les condos.
88.	# 2009-0339561M4	28/10/2009	Condo - Répartition des dépenses admissibles concernant les aires communes – À répartir selon l'entente de répartition des dépenses entre les copropriétaires. Condo - Remplacement d'un certain nombre de balcons extérieurs – Ça dépend si les balcons font partis des aires communes ou non.
89.	# 2009-0340161M4	29/10/2009	Coût engagé pendant la période de construction – Peut être des dépenses admissibles si le titre de propriété a été transféré à l'acheteur (au contribuable). Si le constructeur est toujours propriétaire, les dépenses ne peuvent être admissibles.
90.	# 2009-0325271M4	29/10/2009	Propriétaire d'une maison de jeunes – Non admissible, car il ne s'agit pas d'un logement admissible.
91.	# 2009-0314881E5	30/10/2009	Quand une dépense est engagée? Un contrat est signé en 2008 mais les travaux et les paiements sont effectués après le 28 janvier 2009. Selon la législation, il faut que le contrat (entente) soit signé à partir du 28 janvier 2009.
92.	# 2009-0317681E5	2/11/2009	Entrepreneur en design - Frais pour plans de rénovation – Oui si engagés dans la période admissible et si en relation avec des travaux admissibles.
93.	# 2009-0330961E5	6/11/2009	Condo - Remplacement de la toiture - Contrat signé en 2008 mais les travaux effectués après le 28 janvier 2009 – Non admissible car une des conditions est que le contrat soit signé après le 27 janvier 2009.

TAX WINDOW – INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES

No	# du document	Date	Résumé
94.	# 2009-0337821E5	11/11/2009	Condo - Rénovation de l'ascenseur – Oui.
95.	# 2009-0336271M4	12/11/2009	Immeuble locatif à 100 % – Non, car il ne s'agit pas d'un logement admissible.
96.	# 2009-0335591M4	12/11/2009	Contrat signé avant le 27 janvier 2009 mais exécuté après cette date – Non admissible.
97.	# 2009-0335721M4	12/11/2009	Mur de soutènement – Oui.
98.	# 2009-0331141M4	12/11/2009	Condo – Méthode pour les copropriétaires concernant les dépenses admissibles pour les aires communes : lettre aux copropriétaires indiquant, entre autres, les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Liste des dépenses admissibles incluant le nom des entrepreneurs, leur numéro de TPS, une description des travaux ainsi que le montant. - Indiquer clairement la répartition entre les copropriétaires.
99.	# 2009-0327431M4	12/11/2009	Repavage de l'entrée – Oui. Isolation du sous-sol – Oui.
100.	# 2009-0317481M4	12/11/2009	Habillement des fenêtres : <ul style="list-style-type: none"> - Stores. - Rideaux. - Volets. Oui, si fixés au cadre de la fenêtre et si enlevés, leur valeur (valeur de l'habillement de fenêtre) en serait diminuée.
101.	# 2009-0334471M4	12/11/2009	Système de chlorinateur à base de sel pour piscine creusée – Oui, si installé en permanence à l'infrastructure de la piscine et de façon permanente au système électrique.
102.	# 2009-0332701M4	12/11/2009	Reconstruction d'un cabanon – Oui. Refaire la toiture du cabanon – Oui.

TAX WINDOW – INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES

No	# du document	Date	Résumé
<i>103.</i>	# 2009-0331251M4	12/11/2009	Construction d'un cabanon.
<i>104.</i>	# 2009-0332441M4	12/11/2009	Système de chauffage géothermique – Oui.
<i>105.</i>	# 2009-0331241M4	12/11/2009	Roulotte non mobile située sur un terrain de camping : - Ajout d'une terrasse. - Agrandissement de la roulotte. Oui, si la roulotte se qualifie de résidence principale donc si la roulotte est un logement admissible.
<i>106.</i>	# 2009-0331231M4	12/11/2009	Installation d'un bidet – Oui
<i>107.</i>	# 2009-0331221M4	12/11/2009	Installation d'un drain agricole – Oui. Réparation de fissures dans le solage – Oui.
<i>108.</i>	# 2009-0331201M4	12/11/2009	Génératrice permanente – Oui. Génératrice portative – Non.
<i>109.</i>	# 2009-0331171M4	12/11/2009	Rénovations admissibles faites à un bateau – Oui si le bateau respecte la définition de logement admissible.
<i>110.</i>	# 2009-0333111M4	12/11/2009	Condo - Est-ce que le syndicat de copropriétés peut attribuer aux copropriétaires les dépenses admissibles – Oui.
<i>111.</i>	# 2009-0336281M4	12/11/2009	Travaux faits par soi-même – Oui.
<i>112.</i>	# 2009-0335741M4	12/11/2009	Travaux faits par soi-même - Peut-on réclamer une allocation pour le travail fait par soi-même? – Non.
<i>113.</i>	# 2009-0335631M4	12/11/2009	Travaux faits par soi-même – Oui.
<i>114.</i>	# 2009-0344741M4	12/11/2009	Réparation d'un réfrigérateur – Non; les dépenses de réparation d'un appareil électrique ne sont pas admissibles.
<i>115.</i>	# 2009-0336811M4	13/11/2009	Dépenses complétées en 2008, admissibles? – Non.

No	# du document	Date	Résumé
116.	# 2009-0333211M4	13/11/2009	Achat de matériaux pour un bricoleur du dimanche – Oui.
117.	# 2009-0342581E5	17/11/2009	Piscine – Oui.
118.	# 2009-0339571M4	18/11/2009	Est-ce que je suis admissible quant même au crédit d'impôt si mes dépenses admissibles dépassent le plafond de 10 000 \$? – Oui, pour un maximum de 10 000 \$ de dépenses admissibles.
119.	# 2009-0310561M4	18/11/2009	Listes de travaux admissibles : <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la cuisine, des chambres à coucher et de la salle de bain. - Changement du revêtement de plancher - Ajout de patio, clôture, mur de soutènement. - Fournaise ou chauffe-eau. - Repavage de l'entrée. - Peinture de l'intérieur ou de l'extérieur. - Pose de gazon.
120.	# 2009-0342681M4	19/11/2009	Contrat signé avant le 31 janvier 2010 mais exécuté après cette date – Non admissible.
121.	# 2009-0340871M4	19/11/2009	Patio arrière de la maison – Oui.
122.	# 2009-0315461M4	20/11/2009	Habillement des fenêtres <ul style="list-style-type: none"> - Stores - Rideaux - Volets Oui, si fixés au cadre de la fenêtre et si enlevés, leur valeur (valeur de l'habillement de fenêtre) en serait diminuée.
123.	# 2009-0311651M4	20/11/2009	Travaux effectués soi-même – Oui.

TAX WINDOW – INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES

No	# du document	Date	Résumé
<i>124.</i>	# 2009-0332351E5	20/11/2009	a) TPS/TVQ incluses dans les dépenses admissibles – Oui. b) Condo - Dépenses communes payées par les copropriétaires ou par le fonds de prévoyance – Pas d'importance, il faut que les dépenses soient engagées à partir du 28 janvier 2009.
<i>125.</i>	# 2009-0334451M4	23/11/2009	Coût pour l'enlèvement d'un réservoir d'huile sous-terrain – Oui, s'il faisait partie intégrante de l'immeuble.
<i>126.</i>	# 2009-0341971E5	24/11/2009	Ajout à une maison neuve avant le transfert du titre de propriété – Non admissible.
<i>127.</i>	# 2009-0340771E5	24/11/2009	L'entrepreneur général doit-il joindre une copie des factures des sous-traitants à sa facture afin que le client puisse réclamer le crédit d'impôt? – Non, pas nécessaire si sa facture est détaillée.
<i>128.</i>	# 2009-0311641M4	26/11/2009	Travaux effectués par soi-même – Oui.
<i>129.</i>	# 2009-0342521M4	26/11/2009	Propriétaire de maison de soins privés : - Oui pour la portion qui est un logement admissible. - Non pour la portion qui sert à l'entreprise.
<i>130.</i>	# 2009-0341401M4	26/11/2009	Est-ce que la méthode de paiement ou la période de paiement a eu influence sur l'admissibilité au crédit? – Non.
<i>131.</i>	# 2009-0340881M4	27/11/2009	Travaux effectués par soi-même – Oui.
<i>132.</i>	# 2009-0340891M4	27/11/2009	Dépenses effectuées dans la résidence d'une personne décédée après le décès – Non, car il ne s'agit pas d'un logement admissible au moment où les dépenses sont engagées.
<i>133.</i>	# 2009-0309571M4	27/11/2009	Est-ce que le 1 000 \$ est par projet? – Non, c'est le total des dépenses admissibles moins le 1 000 \$.

TAX WINDOW – INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES

No	# du document	Date	Résumé
<i>134.</i>	# 2009-0312051M4	27/11/2009	Repavage de l'entrée d'auto (driveway) – Oui.
<i>135.</i>	# 2009-0344141M4	30/11/2009	Peinture de la maison – Oui Enlever la moisissure du plafond du sous-sol – Oui.
<i>136.</i>	# 2009-0311611M4	30/11/2009	Acquisition d'un nouveau toit sur le logement admissible – Oui.
<i>137.</i>	# 2009-0328801E5	30/11/2009	Condos – Aires communes.
<i>138.</i>	# 2009-0327401E5	3/12/2009	Immeuble en copropriété.
<i>139.</i>	# 2009-0342261E5	3/12/2009	Patio – Oui, si fixé de façon permanente.
<i>140.</i>	# 2009-0346821E5	7/12/2009	Biens acquis avant le 31 janvier 2010 pour des rénovations effectuées après le 31 janvier 2010 – Oui admissible.
<i>141.</i>	# 2009-0337741E5	7/12/2009	Dépenses effectuées sur un terrain loué qui sert à mettre un RV – Non.
<i>142.</i>	# 2009-0335481E5	8/12/2009	Achat et installation d'une génératrice au propane – Oui, si installée de façon permanente et branchée sur le panneau électrique du logement.
<i>143.</i>	# 2009-0333121M4	10/12/2009	Fermer une fausse septique, le raccordement à une nouvelle fausse septique et la nouvelle fausse septique – Oui.
<i>144.</i>	# 2009-0333051M4	10/12/2009	Fermer une fausse septique, le raccordement à une nouvelle fausse septique et la nouvelle fausse septique – Oui.
<i>145.</i>	# 2009-0311731M4	10/12/2009	Travaux effectués pour mon compte ou travaux effectués par moi-même – Oui dans les deux cas.

TAX WINDOW – INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES

No	# du document	Date	Résumé
146.	# 2009-0331261M4	10/12/2009	Fournaise achetée le 1 ^{er} décembre 2009 et financée sur 5 ans – Oui admissible (ne pas tenir compte du coût de financement).
147.	# 2009-0332221E5	15/12/2009	Réparation de fissures et remplacement de murs suite à un dégât d'eau – Oui.
148.	# 2009-0347051M4	15/12/2009	Installation d'un système d'arrosage du terrain – Oui.
149.	# 2009-0346271M4	15/12/2009	Dépenses effectuées pour un logement locatif – Non.
150.	# 2009-0345941M4	15/12/2009	Le coût d'achat des clous utilisés pour la construction d'un patio – Oui. Le coût d'achat d'un fusil à peinture – Non.
151.	# 2009-0341411M4	15/12/2009	Est-ce que la mesure sera reconduite pour 2010 - Non.
152.	# 2009-0338491E5	17/12/2009	Membre d'une coopérative d'habitation – Oui pour les dépenses engagées dans l'unité qu'il habite.
153.	# 2009-0346581M4	18/12/2009	Condo - Cotisations effectuées par les copropriétaires durant la période admissible pour des dépenses effectuées après la période admissible – Non.
154.	# 2009-0343111M4	18/12/2009	Travaux effectués par soi-même – Oui.
155.	# 2009-0311831M4	23/12/2009	Est-ce que tous les logements possédés par un contribuable sont admissibles? – Non.
156.	# 2009-0338081E5	6/01/2010	Condo - Comment répartir les dépenses admissibles? – Selon le contrat de copropriété.
157.	# 2009-0338111E5	6/01/2010	Condo - Réparation d'un patio – Oui si pour restaurer, changer, modifier – Non pour entretien annuel.

TAX WINDOW – INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES

No	# du document	Date	Résumé
158.	# 2009-0338191E5	7/01/2010	Entrée d'auto (Driveway) – Imperméabilisation – Oui.
159.	# 2009-0349721E5	8/01/2010	Résidence détenue par une société de personne – Oui s'il s'agit de la résidence d'un associé.
160.	# 2009-0344061E5	8/01/2010	Résidence détenue par une société par actions – Non Résidence détenue par une société de personnes – Oui.
161.	# 2009-0337841E5	11/01/2010	Est-ce que la mesure sera reconduite en 2010 – Non.
162.	# 2010-0353221E5	13/01/2010	Réparation mineure d'une serrure de porte. Réparation d'une pièce d'un moteur de porte de garage. Réparation d'un mur suite à un dégât d'eau. Réparation de la plomberie ayant occasionné le dégât d'eau. Réparation mineure à la surface d'un stationnement. Si maintenance normale, périodique, annuelle – Non. Si réparation à caractère durable – Oui.
163.	# 2009-0334681E5	13/01/2010	Chaudière extérieure au bois utilisée dans un logement admissible : a) Achat – Oui. b) Location – Non admissible. c) Achat avec un contrat de financement – Oui.
164.	# 2009-0346521E5	19/01/2010	Coupole pour toit – Oui, si installée de façon permanente.
165.	# 2009-0348941E5	19/01/2010	Installation d'une clôture sur la ligne entre 2 terrains – Oui.
166.	# 2009-0343341E5	21/01/2010	Condo – documentation à fournir aux copropriétaires
167.	# 2010-0354221M4	26/01/2010	Contrat signé avant le 1 ^{er} février 2010 mais travaux effectués après le 31 janvier 2010 – Non.

No	# du document	Date	Résumé
168.	# 2009-0315561E5	29/01/2010	Membre d'une coopérative d'habitation – Oui.
169.	# 2009-0335491E5	1/02/2010	Membre d'une coopérative d'habitation : a) Si le membre habite un logement admissible – Oui. b) Subventions gouvernementales – Ne réduisent pas les dépenses admissibles. c) Pour les aires communes – Selon l'entente de la coopérative. d) Amélioration du terrain – Oui.
170.	# 2009-0348821E5	1/02/2010	Condo - Remplacement de l'enveloppe extérieure – Oui.
171.	# 2009-0342721E5	3/02/2010	Condo – Changement de copropriétaire et répartition des dépenses admissibles.
172.	# 2009-0342661E5	3/02/2010	Dates admissibles – Deux cas : 1) Contrat signé avant le 28 janvier 2009 mais travaux réalisés le 15 avril 2009 – Non. 2) Contrat signé le 29 janvier 2010 mais travaux réalisés le 15 avril 2010 – Non pour les travaux, mais oui pour les biens acquis avant le 1 ^{er} février 2010.
173.	# 2009-0338651I7	3/02/2010	Questions diverses : a) Le coût d'entreposage des meubles de salon pendant la période de rénovation du salon – Oui, seulement si l'entreposage était obligatoire. b) Remplacement de la toiture – Frais engagés pour disposer des anciens matériaux – Oui. c) Frais engagés pour des copies de plans relativement à des travaux effectués après le 31 janvier 2010 – Oui. d) Achat d'un kit de patio en janvier 2010 qui sera installé après le 31 janvier 2010 – Oui le coût du kit est admissible.

No	# du document	Date	Résumé
174.	# 2009-0350671E5	4/02/2010	Coût de démolition complète d'une résidence et le coût de reconstruction sont des dépenses admissibles – Non.
175.	# 2010-0353831M4	9/02/2010	Rénovations effectuées avant le 1 ^{er} février 2010 et après le 31 janvier 2010. Frais engagés pour un ingénieur et pour un gérant de projet – Oui, si en relation avec des travaux admissibles et si engagés pendant la période d'admissibilité.
176.	# 20009-0330521M4	9/02/2010	Rénovations effectuées à une église – Non.
177.	# 2009-0335701M4	9/02/2010	Puits d'eau pour un immeuble locatif – Non, car un immeuble locatif n'est pas un logement admissible.
178.	# 2009-0348271M4	9/02/2010	Repeindre une clôture existante – Oui, si la clôture est fixée de façon permanente et si la clôture est située dans le ½ hectare de terrain.
179.	# 2009-0348711M4	9/02/2010	Y a-t-il des exceptions relativement à des frais engagés avant le 28 janvier 2009 – Non.
180.	# 2009-0347521M4	9/02/2010	Est-ce que le crédit est admissible pour un contribuable qui est en position de remboursement d'impôt? – Oui, sauf pour la portion des crédits non remboursables qui excèdent l'impôt à payer car il ne s'agit pas d'un crédit remboursable.
181.	# 2010-0354991M4	11/02/2010	Rénovation suite à une inondation – Oui.
182.	# 2010-0354801E5	16/02/2010	Trois questions concernant l'auto-construction – Oui pour les dépenses engagées à partir du moment où l'immeuble devient habitable et avant le 1 ^{er} février 2010.

No	# du document	Date	Résumé
<i>183.</i>	# 2010-0327391M4	18/02/2010	Immeuble détenu par un organisme sans but lucratif – Non, car n'est pas un logement admissible.
<i>184.</i>	# 2009-0352821M4	18/02/2010	Questions générales sur le crédit.
<i>185.</i>	# 2009-0348831E5	3/03/2010	Dépenses couvertes par une assurance – Oui, si le particulier engage la dépense.
<i>186.</i>	# 2009-0344011E5	8/03/2010	Panneaux solaires - Immeuble locatif – Oui, seulement pour la portion habitée par le particulier.
<i>187.</i>	# 2010-0356021E5	12/03/2010	Ordinateur relié à un système d'alarme – Non.